

République du Sénégal

Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique

Direction de la Réglementation Environnementale et du Contrôle

A. Généralités

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique du secteur de l'énergie, le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement, a initié le projet de TAMBA SOLAR d'un montant de 70 427 400 UC soit 60 000 000 euros (39 357 414 000 FCFA) pour une durée de vingt ans. Le projet sera exécuté dans les zones/localités suivantes : Tambacounda, Sénégal.

B. Description sommaire du Projet

Le projet est un projet d'ouverture et d'exploitation d'une centrale solaire de 100 MWc avec stockage par batterie de 180 MWh et une ligne de raccordement haute tension de 225 kV dans la région de Tambacounda.

C. Respect des dispositions et procédures de sauvegardes environnementales et sociales

Conformément aux exigences de la législation nationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale, et exigences des Sauvegardes opérationnelles (SO) environnementale et sociale de la Banque Africaine de Développement (BAD), les documents mandataires de gestion environnementale et sociale suivants ont été préparés : (i) une étude d'impact environnemental et social (EIES). Les objectifs spécifiques de ces études sont respectivement :

- évaluer tous les risques et impacts (négatifs et positifs) environnementaux et sociaux du projet ;
- adopter des mesures, activités et mécanismes à mettre en œuvre pour éviter ou minimiser les risques et impacts négatifs E&S;
- adopter des mesures, activités et mécanismes à mettre en œuvre pour maximiser/optimiser les impacts E&S positifs du projet ;
- évaluer les risques de dommages/pertes aux biens physiques (fonciers, immobiliers) et sources de revenus, etc. ;
- adopter des mécanismes participatifs de compensation des dommages et pertes de biens physiques et de moyens d'existence;
- prévenir ou gérer les effets néfastes directs et indirects de l'utilisation des pesticides et autres intrants chimiques de synthèse qui pourraient être utilisés dans le cadre du projet.

En respect de la proposition nationale sur les évaluations environnementales et sociales, et des exigences E&S de la Banque Africaine de Développement (BAD) mentionnées ci-dessus, le Ministre de l'Environnement et de la Transition Ecologique et le Directeur de la Réglementation Environnementale

et du Contrôle ont approuvé lesdits documents ainsi que les mesures de gestion qui y sont proposées. Le Certificat de Conformité Environnementale no. 0594 du 19 février 2026 a été délivré à cette fin.

D. Disponibilité et accessibilité des documents approuvés par le Gouvernement

Les rapports approuvés sont disponibles et peuvent être consultés par toute partie intéressée, aux adresses suivantes :

- Siège de l'unité de projet : TAMBA SOLAR SAS, 20 rue Amadou Assane Ndoye x St Michel, Dakar, Senegal, <https://taranis.eu/impact/>;
- Siège de l'institution nationale en charge des évaluations environnementales : Direction de la Réglementation environnementale et du Contrôle (DIREC), Parc Forestier de Hann, route des Pères Maristes BP : 6557 Dakar, www.denv.gouv.sn ;

Signé Monsieur Cheikhou Ndour

A Dakar, le 10 août 2028